

La fabrication des paysages par les éleveurs laitiers : le cas de l'Ille-et-Vilaine

VAN TILBEURGH V. (1), LE COZLER Y. (2), DISENHAUS C. (3),

(1) ESO, UMR 6590 CNRS, Université Rennes 2

(2) Sciences et Productions Animales, UMR 1080 INRA, AGROCAMPUS OUEST

(3) Sciences et Productions Animales, UMR 1080 INRA, AGROCAMPUS OUEST

RESUME

Les paysages agricoles sont analysés à partir de leur perception et de leur construction par les agriculteurs. Ils ont été envisagés comme des cadres de vie, résultant de dynamiques naturelles et de pratiques humaines. La variabilité des comportements paysagers des agriculteurs a été analysée en fonction du modèle de développement agricole adopté par l'exploitant, des caractéristiques de son système d'élevage, et cela, à l'échelle de l'exploitation. Les données ont été recueillies lors d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de 54 élevages laitiers d'Ille-et-Vilaine qui se sont déroulés en 2007 et 2009.

Deux types de relation aux paysages agricoles ont été dégagés en fonction, principalement, du modèle de production adopté par l'éleveur. Le premier correspond aux éleveurs adhérant à un modèle « production » plus intensif pour lesquels la notion de paysage agricole renvoie avant tout aux contraintes productives de l'élevage et des parcelles agricoles. Pour les agriculteurs qui développent un modèle plus autonome, même si le paysage agricole est avant tout défini à partir des contraintes productives, d'autres ordres de contraintes sont davantage pris en compte comme les aspects esthétiques.

Building landscapes by the dairy farmers: the case of Ille-et-Vilaine

VAN TILBEURGH V. (1), LE COZLER Y., DISENHAUS C.,

(1) ESO, UMR 6590 CNRS, Université Rennes 2

SUMMARY

Agricultural landscapes were analyzed from the perception and construction by farmers. They were considered as living environments, resulting from both natural dynamics and human practices. The variability of the landscaped behaviour of the farmers was analysed according to the model of agricultural development they adopted and the characteristics of their systems. The data were collected during semi-directive conversations with a sample of 54 dairy breeders of Ille-et-Vilaine, which took place in 2007 and 2009. Two types of relation in agricultural landscapes were brought out mainly according to the model of production adopted. The first one corresponded to the farmers subscribing to a rather intensive model of production for whom the notion of agricultural landscape refers above all to the productive constraints of breeding and agricultural plots of land. For the farmers who developed a more extensive model of production, even though the agricultural landscape is above all defined from the productive constraints, other types of constraints are taken into account, such as the aesthetic aspects.

INTRODUCTION

Dans un article de 2005, B. Hervieu expliquait l'importance de l'enjeu paysager pour l'agriculture aujourd'hui. Ainsi, selon lui : « C'est dans la bataille du paysage que se situe aujourd'hui la plus grande divergence d'appréciation entre les gens des villes et ceux des campagnes ». Cette citation permet de situer très concrètement les enjeux de cette notion de paysage appliquée à l'espace agricole. Notion qui, historiquement, a été portée par les urbains et qui a été perçue comme un moyen d'appropriation symbolique de l'espace agricole par ces urbains (Chamboredon, 1980). Toutefois, maintenant que la notion de paysage a envahi les discours et que les questions liées à la sauvegarde des paysages sont posées très largement, maintenant également que la dichotomie urbain/rural évolue et que l'agriculture elle-même se transforme, s'interroger sur les paysages agricoles du point de vue des agriculteurs permet-il de comprendre en quoi cette notion peut ou non encore cliver les comportements entre agriculteurs et non agriculteurs ?

Pour répondre à cette question, le paysage agricole a été analysé à la fois en tant que paysage, cadre de vie, perçu par les agriculteurs, mais aussi, en tant qu'espace construit à travers les pratiques agricoles. Les données collectées auprès des éleveurs pour renseigner ces deux aspects de la relation au paysage se sont avérées très hétérogènes, ce qui a conditionné la méthode d'analyse.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1. MATERIEL

Cinquante-quatre exploitants laitiers d'Ille-et-Vilaine ont été sollicités en 2007 et 2009 pour répondre à des entretiens semi-directifs effectués par des étudiants d'Agrocampus Ouest¹. L'échantillon a été constitué pour représenter la variabilité des situations des exploitations laitières. Les entretiens portaient sur l'histoire de l'exploitation et de l'exploitant, sur les caractéristiques du système de production, sur les réseaux de l'exploitant et sur sa relation à l'environnement naturel et à son cadre de vie. Des données économiques et techniques ont également été collectées pour pouvoir compléter la qualification des systèmes de production.

1.2. METHODES ET ANALYSE

Les données collectées ont été traitées selon 2 méthodes : une analyse de contenu thématique pour les entretiens et une Analyse à Composantes Principales (ACP) avec l'aide du logiciel « Système Pour l'Analyse des Données » (SPAD) pour les données, principalement, économiques et techniques. Ces 2 méthodes de traitement des données ont permis d'analyser la variabilité des comportements paysagers des agriculteurs en fonction des caractéristiques du modèle de production auquel adhère l'éleveur et de son système d'élevage. Plus précisément, ces comportements ont été analysés principalement en fonction de 2 modèles de

¹ En spécialisation productions animales

production : celui issu de la modernisation agricole des années 1960, fondé sur l'intensification et la spécialisation agricole donnant la priorité à la production, et celui s'ancrant dans des pratiques plus extensives allant jusqu'aux labellisations « Agriculture Biologique » et résultant, certaines fois, d'une désintensification de la production voulue par l'exploitant. Ces modèles de production ont été considérés comme des archétypes orientant l'exploitant dans la conduite de son élevage. Les comportements paysagers ont été caractérisés, en fonction de ces 2 modèles, suivant la méthode des idéaux-types (Weber, 1965). Les traits les plus significatifs, dans les discours des éleveurs adhérant à un modèle, ont été isolés pour dessiner les contours d'un comportement paysager représentatif de ce modèle.

2. RESULTATS

2.1. LES MODELES DE REFERENCE ET LE PAYSAGE

L'ACP a permis de répartir l'échantillon suivant le modèle de référence de l'éleveur comme indiqué sur le **tableau 1**.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon selon les 2 modèles

	Priorité production	Priorité autonomie
n d'élevages	28	26
Kg de lait/VL/an	7000 à 9000	4000 à 7000
Herbe/SAU, %	20 à 50	60 à 100
Herbe/vache, ares accessibles	20 à 80	50 à 100
Quota, litres	250 000 à 1 000 000	110 000 à 350 000

Les 2 catégories d'élevages se distinguent assez nettement. Dans le premier modèle, la priorité est accordée à la production laitière, les outils de production sont adaptés pour produire une certaine quantité de lait. Le second modèle privilégie les moyens de production disponibles sur l'exploitation. Les éleveurs qui adoptent ce modèle préfèrent réguler leur production à partir des ressources de l'exploitation (ce qui amène souvent à une diminution des intrants). C'est en fonction de ces modèles que la relation au paysage varie autour de 2 variables : la perception par les éleveurs de leur cadre de vie et la fabrication du paysage agricole à travers les pratiques des éleveurs (**tableau 2**).

Tableau 2 : Relation au paysage selon les 2 modèles

	Priorité production	Priorité autonomie
Perception du paysage agricole	Espace avant tout productif	Espace productif et esthétique
Construction du paysage agricole	En fonction de contraintes productives et réglementaires	En fonction de différents ordres de contraintes

Il faut noter que 6 exploitants sur les 54 interrogés ne se retrouvent pas dans les comportements paysagers référencés à un modèle de production.

2.2. PAYSAGE ET MODELE « PRODUCTION »

L'idéal type des perceptions paysagères d'un éleveur qui se réfère au modèle « production » peut se caractériser par les traits suivants :

- La prégnance du rapport productif au milieu, un arbre, un talus, un champ sont d'abord des outils de production, c'est-à-dire décrits en fonction de leurs qualités productives (la valeur d'un arbre, c'est le bois de chauffage qu'il produit ou l'abri qu'il procure au bétail). Toutefois, cette dimension productive est le plus souvent accompagnée d'une adhésion à des valeurs environnementales pour autant qu'elles encadrent une pratique productive (bandes enherbées pour produire de l'eau avec moins de trace de produits phytosanitaires par exemple).

- L'absence de catégorie esthétique pour rendre compte du cadre de vie en dehors de l'habitation et de son environnement immédiat, même quand l'esthétisation de l'espace agricole est portée par des collectivités locales (municipalité par exemple).

- L'affirmation d'une opposition, structurante du mode de penser, entre ce qui relève des attentes des urbains, représentés localement par les habitants des nouveaux lotissements, et ce qui relève de la pratique agricole dans la relation au cadre de vie. Ces éleveurs mettent en exergue l'incompatibilité entre 2 modes de vie desquels découlent des attentes antagoniques entre elles et l'assujettissement des exploitants aux attentes des « urbains » par des organismes (comme la municipalité ou, plus largement, la société française et les médias). Cette opposition empêche l'élaboration de tout compromis entre le reste de la société et les agriculteurs dans la gestion de l'espace agricole.

La construction du paysage agricole par ces éleveurs s'effectue, en premier lieu, à partir des contraintes liées à l'intensification de la production. Cette intensification s'exprime, principalement, par une succession d'agrandissements de la Surface Agricole Utile (SAU) conduisant à différencier nettement 2 zones de production : l'une formée par les parcelles proches du siège de l'exploitation et souvent réservée au pâturage, l'autre formée par les parcelles éloignées du siège de l'exploitation (souvent de plusieurs kilomètres si l'éleveur a racheté une autre exploitation) consacrée à la culture, à la fauche et au pâturage des génisses. L'affectation plus précise des différentes cultures est souvent déterminée par la qualité des sols et le type d'assolement retenu. Ces extensions successives ont souvent favorisé un arasement sélectif des talus. Ceux traversant les parcelles d'une même exploitation ont plutôt tendance à être supprimés alors que sont maintenus les talus marquant les limites de propriété. Les haies subissent également un traitement différencié, certaines se dégradent alors que d'autres sont replantées suivant les fonctions productives que l'éleveur leur attribue. Chez certains exploitants, l'entretien du paysage agricole a plutôt tendance à être pensé à partir de la dichotomie propre/sale. Ce qui est sale renvoie à ce qui pourrait être interprété comme un manque de maîtrise du milieu (arbres non élagués, végétation envahissante). La tâche de l'éleveur consiste alors à tailler cette végétation pour rendre propre l'espace vécu.

Les politiques publiques ont également un effet sur la construction du paysage. Il en est ainsi, par exemple, des bandes enherbées, dispositif auquel les éleveurs concernés déclarent plutôt adhérer. Les dispositifs des politiques publiques qui sont mis en œuvre ici sont plutôt ceux qui relèvent d'une obligation réglementaire, ils ne transforment pas radicalement les systèmes de production.

2.3. PAYSAGE ET MODELE « AUTONOMIE »

L'idéal type des perceptions paysagères d'un éleveur qui se réfère au modèle « autonomie » se caractérise par les traits suivants :

- Là aussi, les exploitants se situent d'abord dans un rapport productif à l'espace agricole. Toutefois, certains éleveurs intègrent des catégories esthétiques pour évaluer leur outil de production. Dans cette perspective, les deux éléments qui ont retenu l'attention des éleveurs sont les bâtiments agricoles et leur environnement immédiat avec pour préoccupation de les intégrer mieux dans la structure naturelle du paysage (aux pneus pour retenir la bâche sur l'ensilage, par exemple, préférer des cultures de céréales). Ainsi, la catégorie esthétique, sans s'appliquer à l'ensemble de l'exploitation, est mobilisée pour évaluer l'impact du processus de production sur les paysages.

- La description du cadre de vie prend également en compte l'impact environnemental du processus de production.

Ainsi, plus que précédemment, sont mis en exergue tous les dispositifs pour réduire l'empreinte de l'exploitation sur les paysages (utilisation très sélective de produits phytosanitaires, développement du pâturage au profit des cultures de maïs notamment, fermeture ou refus d'atelier hors sol, etc.). Toutefois, plusieurs agriculteurs expriment leur refus de toute conversion à l'Agriculture Biologique.

- L'anticipation des attentes des habitants locaux, non agriculteurs, dans la conduite de l'exploitation pour qu'ils ne subissent pas l'impact de l'exploitation sur le cadre de vie (redessiner un chemin pour que le parcours des vaches s'éloigne d'une résidence) en raison d'une obligation morale et/ou de valeurs environnementales. Il n'existe donc pas d'opposition structurante entre ces éleveurs et les non agriculteurs autour des attentes paysagères.

Ces exploitations nécessitent plus que les autres d'avoir des parcelles groupées et situées à proximité de l'atelier de traite créant ainsi une plus grande continuité dans le parcellaire. Là encore, les parcelles situées loin du siège de l'exploitation sont réservées à la culture (quand il y en a), à la fauche et à la pâture des génisses. Concernant les éléments paysagers, là encore leur sont affectés des traitements sélectifs selon les fonctions que l'éleveur leur attribue. Par rapport à la catégorie précédente, il peut être observé que ces fonctions sont élargies : elles peuvent relever de processus productifs (entretenir une haie car cela génère du bois de chauffage), favoriser des processus relevant de valeurs environnementales (laisser un bosquet pour la reproduction d'espèces animales) ou participer au bien-être du bétail (arbres et talus laissés dans une parcelle pour que le troupeau puisse se protéger des intempéries). Toutefois, la catégorie esthétique est peu mobilisée pour justifier le traitement particulier d'un élément naturel, sauf dans l'environnement immédiat de l'habitation, alors que l'esthétisation de l'espace agricole par les collectivités locales est mieux acceptée. Certains de ces éleveurs ont mis en place des dispositifs publics reposant sur un engagement volontaire (Contrat Territorial d'Exploitation par exemple)². Ces dispositifs reposent plutôt sur une désintensification de la production transformant à terme les productions de l'élevage (plus d'herbe et moins de culture) et les modes de productions (diminution plus accentuée que précédemment des produits phytosanitaires pour réduire l'impact environnemental de l'exploitation).

3. DISCUSSION

Dans leur ouvrage Brossier *et al.* (2008) attribuent cinq fonctions au paysage : celle d'un cadre de vie devant articuler les attentes des non agriculteurs et des agriculteurs, celle d'une référence dans la construction des identités, celle d'un objet de connaissances scientifiques, celle d'un outil d'aménagement enfin celle d'un médiateur entre la société et l'agriculture. Les deux fonctions qui seront discutées sont le paysage perçu comme cadre de vie et le paysage construit comme médiateur car elles éclairent directement les évolutions de l'agriculture.

3.1. PAYSAGE ET CADRE DE VIE

Envisager le paysage comme cadre de vie pose d'abord la question de l'appropriation esthétique d'un espace. Cette partie de la discussion portera ainsi sur les modalités de cette appropriation esthétique du paysage agricole par les éleveurs. Quel que soit le discours de l'éleveur, on observe que la relation au paysage prend forme à travers un objectif de production et non à travers une catégorie esthétique. Ce sont à partir des contraintes et des ressources productives de

l'espace agricole que les exploitants connaissent et reconnaissent ce qui peut être qualifié comme un paysage agricole. Dans cette perspective, un arbre, un talus, une parcelle sont évalués, avant tout, en fonction de leurs qualités productives. Ce constat n'est pas nouveau. Ainsi, Chamborédon (1980) faisait déjà remarquer que c'est sous l'influence des bourgeois faisant un retour ludique à la terre que la campagne a été définie tendanciellement comme un paysage à travers son esthétisation. Puis, l'habitat se transformant en raison de l'évolution des bases économiques et sociales des modes de vie, les agriculteurs ont commencé à percevoir leur environnement à partir d'une catégorie esthétique. En effet, progressivement le logement deviendra un lieu privé nettement isolé des lieux et activités de production. Ce nouvel espace domestique se transforme alors en autre chose qu'un lieu de production : un espace qui peut être appréhendé à partir de nouvelles catégories de penser reposant sur son esthétisation. Cette évolution est encore visible aujourd'hui. Ainsi, les préoccupations esthétiques les plus partagées chez les éleveurs concernent essentiellement l'habitation des exploitants et ses abords. Cette préoccupation esthétique se traduit d'ailleurs le plus souvent par des travaux d'embellissement des abords de l'habitation. Ainsi, un exploitant a expliqué qu'il a fait venir des pierres de bonne taille pour créer une sorte de jardin japonais autour de sa résidence. Ensuite, il expliqua que ses parents n'étaient plus là pour voir ces aménagements, ce qui était sans doute préférable car ils avaient passé tout leur temps en enlevant les cailloux de leurs champs. Ils n'auraient pas compris que l'on puisse embellir l'exploitation de cette manière là. Ce propos montre l'enjeu de l'esthétisation pour les agriculteurs : attribuer un autre sens aux éléments naturels qui avaient, avant tout, un sens à l'intérieur d'un système de production (Bertrand, 1975).

Ce premier constat doit toutefois être modulé en fonction des deux idéaux types identifiés. Les éleveurs dont l'action est orientée par le modèle « autonomie » ont, plus que les autres, tendance à élargir le rapport esthétique au-delà de la résidence et de ses abords. Plus précisément, cette relation est étendue pour évaluer les bâtiments agricoles et la zone d'ensilage. La préoccupation portée par ces éleveurs est de mieux fondre le bâti de l'exploitation dans le paysage. Pour ces exploitants, le raisonnement n'est pas organisé autour des catégories, d'un côté, domestique/esthétique et de l'autre productif, mais autour des catégories bâti/artificiel s'opposant à ce qui relève d'éléments naturels/non construits par l'homme. Dans un paysage agricole qui s'oppose à l'artificiel, il faut donc réduire l'impact de ce qui relève de l'artificiel. En cela, ces catégories ressemblent à celles identifiées par Micoud (1993) pour expliquer le nouveau rapport au milieu naturel aujourd'hui où ce n'est plus le sauvage et le domestique qui s'oppose, mais le naturel et l'artificiel. Mais à la différence des non agriculteurs, l'espace agricole n'est pas perçu comme un morceau de nature dont il faut préserver les paysages pour en conserver des traces. L'espace agricole est considéré comme un espace dédié à la production animale et végétale, c'est en ce sens qu'il s'oppose au bâti, à l'artificiel. Cette métaphore « fondre les bâtiments dans le paysage » est la seule référence explicite à la notion de paysage. Elle n'est sans doute pas étrangère aux organismes de conseil agricole aujourd'hui et aux réglementations qui imposent la prise en compte de ces critères dans la construction agricole. Les éleveurs dont l'action est orientée par le modèle « production » légitiment, mais que les autres, les contraintes réglementaires promulguées au nom du respect d'un paysage et cela, d'autant plus, que certains règlements apparaissent comme dictés par les attentes des urbains sans prendre en compte les contraintes de l'agriculture. Ici, la notion de paysage est toujours perçue comme un outil d'appropriation symbolique de l'espace agricole par une population non agricole. Ce sont les habitants des lotissements qui sont, en particulier, la cible de ces propos.

² Le CTE était signé entre agriculteurs et pouvoirs publics pour développer les exploitations en y associant les dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales. Il a existé entre 1999 et 2003.

3.2 PAYSAGE COMME MEDIATEUR

Comme l'ont souligné Le Caro (2007) ou Brossier *et al.* (2008) : « Le paysage, visible par tous, est une vitrine de la profession agricole. [...] L'espace agricole est en fait un espace public » (p. 12). Un espace public que tout le monde peut évaluer et qui est construit, pour l'essentiel, par les agriculteurs. En fonction des deux idéaux types précédents, les comportements des éleveurs se distinguent nettement dès qu'il s'agit d'identifier les modalités de construction des paysages et la place laissée au paysage comme médiateur entre les éleveurs et le reste de la société. Les éleveurs dont l'action est orientée par le modèle « autonomie » ont, plus que les autres, tendance à penser le paysage agricole comme résultant d'un compromis avec le reste de la société locale (exception faite des 6 exploitants qui semblent plutôt isolés). Les éleveurs dont l'action est orientée par le modèle « production » ont plus tendance que les autres à construire un paysage reposant sur des contraintes productives et réglementaires.

L'opposition la plus structurante entre les deux idéaux types concerne ainsi la façon dont ces éleveurs se situent par rapport au reste de la société. Les éleveurs adoptant le modèle « production » se conçoivent comme formant un groupe homogène, mû par des intérêts distincts, et s'opposant à ceux des non agriculteurs. C'est bien cette représentation d'un groupe agricole cohérent qui permet d'opposer les attentes paysagères, ou en termes de cadre de vie, des agriculteurs à celles des autres résidents de la collectivité locale. L'impossible compromis autour des attentes paysagères des agriculteurs et des non agriculteurs résulte de la particularité du lien entre ces 2 groupes tel qu'il est interprété par ces éleveurs et du sens attribué aux éléments naturels par ces éleveurs. En effet, en concevant leurs pratiques comme étant assujettis aux attentes des non agriculteurs, ces éleveurs considèrent que les non agriculteurs arrivent à faire accepter leurs revendications par l'ensemble de la société locale. Pour les agriculteurs qui adhèrent à ce modèle, ce ne sont donc pas eux qui refusent la négociation avec le reste de la société locale, mais les non agriculteurs qui refusent de prendre en compte leur point de vue dans la gestion de l'espace agricole. En d'autres termes, pour ces éleveurs, le conflit entre les fonctions attribuées à l'espace agricole se soldant par la victoire du point de vue porté par les non agriculteurs, les éleveurs se désengagent de toutes obligations morales de compromis (Bourque, Thuderoz, 2002). Cette victoire de l'autre partie aboutit au fait que ces éleveurs conçoivent, plus que les autres, leurs pratiques comme étant assujetties aux préférences des non agriculteurs. Ce qui ne les empêche pas de moins prendre en compte que les autres éleveurs ont des contraintes autres que productives dans la construction du paysage agricole. Au-delà de la victoire supposée de la partie adverse dans la construction des compromis locaux, le sens attribué aux éléments naturels rend également plus difficile toute négociation. En effet, l'entretien du paysage est souvent, mais pas toujours, appréhendé à partir des catégories du propre et du sale. La végétation qui se développe doit être élaguée pour que l'exploitation et ses parcelles soient « propres » à la vue des autres agriculteurs. Plus largement, on constate que peu d'éléments peuvent être l'objet d'une négociation avec le reste de la société locale dans la mesure où les fonctions attribuées aux éléments naturels sont, plus que précédemment, antagoniques entre elles : productives ou relevant d'une posture hygiéniste contre esthétiques ou environnementales. La fonction du paysage comme médiateur est moins reconnue que précédemment et également moins faisable que précédemment en l'absence de valeurs communes largement partagées avec le reste de

la société locale, même si la présence de non agriculteurs dans l'espace agricole est entérinée.

Cette dichotomie dans le discours des éleveurs interrogés s'est retrouvée quelque soit le lieu où se situe le siège de l'exploitation de l'éleveur en Ille-et-Vilaine. Toutefois, ces résultats seraient sans doute à moduler en fonction de la nature et de la densité des clivages entre les agriculteurs et les non agriculteurs au sein des collectivités locales, les conflits précédents laissant des traces dans la mémoire collective. Pour approfondir l'analyse de la relation entre les agriculteurs et les paysages agricoles, il serait ainsi nécessaire de mieux cerner cette variable locale.

CONCLUSION

Ce travail d'exploration de la relation des éleveurs laitiers au paysage, en partant de leur point de vue, a montré que dans l'ensemble les éleveurs privilégient un rapport productif au milieu. Sur le terrain enquêté, la distance avec une appropriation esthétique de leur cadre de vie fait obstacle à une perception de leur environnement en termes de paysage donc à une légitimation de ce qui est fait au nom de la protection des paysages. C'est également cette distance qui explique la centralité de la question du paysage dans la relation entre les agriculteurs et les non agriculteurs aujourd'hui alors que l'espace agricole n'est plus habité majoritairement par des agriculteurs. Toutefois, ce constat général doit être modulé. En effet, en fonction des types d'élevage (place différenciée de la culture et de l'herbe), mais surtout des modèles de production (témoignant également de catégories différentes pour penser la relation au milieu), cette relation varie. On peut alors penser que les variations dans la relation au paysage agricole renvoient également à la conception qu'a l'éleveur de son rôle professionnel, certains modèles de comportements professionnels privilégiant soit l'intégration locale et les compromis locaux, soit celle au sein de la filière agricole autour d'objectifs productifs (Van Tilbeurgh *et al.*, 2008). Ainsi, la question du paysage renvoie non seulement à celle de la relation entre agriculteurs et non agriculteurs, mais également à la place et au rôle que la société, dans son ensemble, attribue à l'agriculture desquels résulte la définition des rôles professionnels.

Les entretiens auprès des éleveurs ont été menés par les étudiants d'Agrocampus Ouest dans le cadre de leur formation. Cette recherche n'aurait pu avoir lieu sans leur précieux concours.

Bertrand, G., 1975. In : Duby, G, Wallon, A. (dir.), Histoire de la France rurale. La formation des campagnes françaises ; des origines au XIV^e siècle. Paris, Le Seuil, tome 1. p. 37-111.

Brossier, P., Brun, A., Deffontaines, J.-P., Fiorelli, J.-L., Osty, P.-L., Petit, M., Roux, M., 2008. Quels paysages avec quels paysans ?, Editions QUAE, Versailles, p. 126.

Chamborédon, J.-C., 1980., Revue Française de Sociologie, 21 : 97-119

Hervieu, B, 2005. Interview dans Le Monde (9 avril 2005)

Le Caro, Y., 2007. Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé, PUR, Rennes, p. 431.

Micoud, A., 1993. Natures, Sciences, Sociétés, n° 1 (3), 1993 : 202-210.

Bourque, R., Thuderoz, C., 2002. Sociologie de la négociation, La Découverte, Paris, p. 124.

Van Tilbeurgh V., Le Colzer Y., Disenhaus, C, 2008. Géocarrefour, 83, n°3 : 235-245.

Weber, M, 1965. Essais sur la théorie de la science, traduction partielle Julien Freund, Paris, Press Pocket, 1992, p. 477.